



Le SURF : des ambitions partagées pour le développement harmonieux des usages des rives du Rhône et de la Saône !

La Métropole de Lyon et Voies navigables de France présentent le Schéma des Usages des Rives Fluviales (SURF). Co-produit avec les parties prenantes (élus, associations, acteurs économiques), dont la Ville de Lyon, ce document précise sur la base de grandes ambitions partagées les usages à privilégier sur les quais et berges du Rhône et de la Saône. Il sera au cœur du renouvellement en 2024 du partenariat qui unit la collectivité et l'établissement public depuis 1997.

Le SURF est une démarche initiée par la Métropole de Lyon et VNF, qui ont fait le choix de la co-production avec les parties prenantes pour aboutir à 3 grandes ambitions partagées et un plan de 29 actions opérationnelles en faveur d'un développement harmonieux des usages des rives du Rhône et de la Saône.

Le SURF est ainsi bâti sur trois grandes ambitions :

- 1- le renforcement du lien entre les citoyens et ses fleuves qui doivent rester accessibles et visibles à tous (lieux à préserver pour la navigation, la détente, les loisirs nautiques voire la baignade) et au service de la préservation du climat et de la transition écologique (activités à faible impact carbone, assainissement des bateaux, bornes d'alimentations électriques) ; La ville ne doit pas empiéter sur les fleuves.
- 2- la préservation du patrimoine naturel et la renaturation des espaces avec notamment la revégétalisation des berges et la création de corridors écologiques ;
- 3- la priorité au développement des transports de demain (logistique urbaine fluviale, ligne de transport de passagers...)

Sur cette base, le SURF précise les usages (fret, tourisme, loisirs, habitat, mobilités) à développer, à privilégier ou à réserver sur les quais et berges. Il identifie 29 actions à mener regroupées en 8 thématiques (transition environnementale, renaturation, territoires de projets, bateaux stationnaires, sports et loisirs, logistique urbaine et fluviale, bateaux promenade et navette fluviale). Cf liste en annexe et zoom sur 6 actions phares (Renaturation des bas-ports de la rive droite de la Saône et des quais ; Nouveaux sites de loisirs nautiques ; Baignade fluviale ; Navette fluviale ; Logistique urbaine fluviale ; Bornes électriques pour paquebots fluviaux).

Au cœur de la Métropole, 4 grands sites de projet d'interface ville-fleuve ont été identifiés : le défilé de la Saône en rive droite (notamment le projet de reconversion de la place du Port Mouton, renaturation des bas ports non utilisés), la reconversion du Port de l'Occident, la dynamisation de la Darse de la Confluence, et la mise en valeur de la façade fluviale urbaine des Docks de la Confluence. Le projet de la rive droite du Rhône a été mené parallèlement au SURF et n'a donc pas été inclus dans la démarche. Pour autant, les démarches se sont enrichies l'une de l'autre et le projet retenu s'inscrit pleinement dans les orientations du schéma.

Pour le Val de Saône, les enjeux majeurs identifiés sont la préservation et la création de corridors écologiques mais également le développement des transports et des loisirs notamment sur les secteurs suivants : port de Genay (hub logistique fluvial), Neuville (quai dédié ou multiusage fret ou tourisme), base nautique d'Albigny (aviron et piscine naturelle) et la Loupe d'Albigny Couzon (projet urbain avec réaménagement du front de la rivière, des ports de plaisance et d'un quai dédié au fret)

La méthode : co-production

8 ateliers ont été organisés avec l'ensemble des acteurs actifs du fleuve, notamment associatifs et professionnels, ainsi que les communes concernées. Ce travail collectif a permis de croiser les visions, d'écouter et de prendre en compte les points de vue de chacun. Au total, plus de 100 acteurs ont participé aux 8 ateliers, dont 12 élus (Métropole et communes), des partenaires institutionnels comme la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), SYTRAL Mobilités et l'Agence de l'eau, en plus d'une quarantaine d'acteurs associatifs et économiques.

Le périmètre

Le périmètre du SURF couvre le domaine public fluvial géré par VNF situé sur le territoire de la Métropole de Lyon, soit de la Confluence jusqu'à Quincieux (côté Saône) et à la passerelle de la paix (côté Rhône). Pour des raisons de cohérence, il comprend également la partie du Rhône entre la Confluence jusqu'au barrage de Pierre-Bénite, secteur géré par CNR.

Le Rhône et la Saône, au cœur de la vie des Grands Lyonnais

Le fleuve et son affluent sont des composants majeurs du territoire de la Métropole de Lyon et constituent à la fois des axes de transport, des lieux de loisirs, des écosystèmes naturels et des lieux de vie de nombreuses espèces.

Depuis 1997, un partenariat exemplaire et inédit unit la Métropole à l'établissement public VNF pour coordonner leurs actions. Il a permis de mener à bien l'aménagement des Docks du port Rambaud et des berges de la Saône et du Rhône, et de soutenir de nombreuses activités nautiques. Des services innovants se sont développés que ce soit le transport de marchandises (mise en œuvre du schéma portuaire de la région lyonnaise), la logistique urbaine (mise en place d'une déchetterie fluviale côté Saône qui a nécessité préalablement des études conceptuelles poussées) ou l'accompagnement de l'essor des croisières fluviales et des bateaux promenades (réalisation d'appontements).

Aujourd'hui il s'agit de préparer le renouvellement du partenariat sur la base de priorités en phase avec les enjeux de la transition écologique et du climat.

VERBATIM

Pour la Métropole de Lyon, Bruno BERNARD, Président

« Le SURF vient renforcer davantage la coopération entre la Métropole de Lyon et Voies navigables de France. Surtout, il contribue à l'inscrire dans une dynamique tenant compte tout particulièrement des enjeux, nombreux, de transition écologique autour du Rhône et de la Saône. Les priorités portées par la Métropole sont au cœur du plan d'action : la préservation de la biodiversité par la renaturation, avec la végétalisation des berges et la création de corridors écologiques, améliorant aussi le cadre de vie des habitants, et la réintroduction des fonctions « portuaires » par le développement des navettes fluviales et de la logistique fluviale. La démarche de construction du SURF a permis de faire se rencontrer l'ensemble des parties prenantes et de nombreux acteurs de la communauté fluviale, générant un important élan collectif. La Métropole de Lyon souhaite proposer une démarche similaire à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et à EDF pour les portions de fleuves qui les concernent, afin de couvrir l'ensemble du linéaire fluvial de son territoire. »

Pour la Ville de Lyon, qui a participé tout particulièrement à la démarche, Grégory DOUCET, Maire de Lyon.

« Lyon a la chance d'être traversée par deux cours d'eau, le Rhône et la Saône, qui sont les lignes de vie de la ville. En affirmant une vision politique et prospective ambitieuse pour nos rives fluviales, nous fixons des orientations claires afin de mieux renouer avec les abords de nos affluents. Je me réjouis de l'aboutissement de ce document stratégique qui fixe le cap pour une renaturation de nos rives et la création de nouveaux espaces de détente et de loisirs au bord de l'eau. En outre, je tiens à indiquer que la nécessité d'accélérer sur la transition écologique se traduit aussi par la mise en place de la logistique fluviale et le transport en navette. »

Pour Voies navigables de France, Thierry GUIMBAUD, Directeur général.

« Le partenariat que VNF a noué depuis près de 20 ans avec la Métropole de Lyon illustre pleinement l'ambition de coopération de VNF avec les territoires : partager une vision commune de la valeur et des usages possibles des voies navigables dans les territoires. Aujourd'hui, fort de la démarche de co-production du SURF, notre relation avec la collectivité se réinvente. Logistique urbaine, transport de passagers, loisirs nautiques, aménagement de nouveaux espaces, préservation de la biodiversité, attention renforcée à la qualité de l'eau et de l'air... les voies navigables et leurs berges sont à la confluence de nombreux enjeux pour réussir la transition écologique dans les territoires. »

Contacts

Métropole de Lyon :

Baptiste BARLES

06 98 73 61 96

bbarles@grandlyon.com

VNF :

Antoine QUIDU

06 88 21 35 48

com.rhonesaone@vnf.fr

À PROPOS DE LA MÉTROPOLE DE LYON

La Métropole de Lyon, née le 1^{er} janvier 2015 de la fusion de la Communauté urbaine de Lyon et du Conseil général du Rhône, est une collectivité territoriale unique en France. Comptant 1,4 millions d'habitants sur 59 communes, elle est en charge d'un grand nombre de compétences parmi lesquelles la gestion de l'espace public figure en bonne place, en partenariat avec VNF pour ce qui concerne les rives du Rhône et de la Saône.

À PROPOS DE VNF

VNF est un établissement public opérateur de l'Etat en charge de la transition écologique dans le fluvial. Il gère un réseau de 6700 km de canaux, fleuves et rivières qui irriguent les territoires et répond à plusieurs usages : environnementaux, sociaux et économiques.

Ses 4000 agents régulent finement la ressource en eau dans l'intérêt général et le respect de l'environnement. VNF crée également les opportunités de développement des activités sur et autour du fleuve et favorise la transition de notre société vers de nouveaux modèles économiques et écologiques : fret bas carbone et tourisme durable.

VNF construit des partenariats avec les collectivités territoriales en vue de développer l'attractivité autour de la voie d'eau. Les partenariats avec la Métropole de Lyon et Saint Jean de Losne (Côté d'Or) sont des références nationales.

Quelques repères fluviaux dans la Métropole

- 5 millions de tonnes de marchandises ; trafic fluvial sur l'axe Rhône Saône
- 1 port de commerce multimodal exploité par CNR (187 ha)
- 1 déchèterie fluviale (quai Fulchiron, le samedi)
- 14 emplacements de paquebots fluviaux sur 6 appontements (flotte de 26 unités sur le bassin)
- 14 bateaux promenade (400 000 passagers par an)
- 30 bateaux activités (bars, restaurant, bureaux, culture, association)
- 100 bateaux logement
- 7 ports et plus d'une dizaine de haltes pour la plaisance privée

- Des services en lien avec l'écosystème fluvial : une dizaine de bateaux écoles, un slipway pour les réparations, des bateaux- chantiers, une station multi énergies, avitaillement en carburant des paquebots fluviaux par voie d'eau, collecte des déchets des paquebots fluviaux par la voie d'eau

- Les rives gauche aménagée du Rhône (piétons et cyclistes) et de la Saône (piétons, Terrasses de la Presqu'île)
- Cyclotourisme : Lyon étape de la voie Bleue sur la Saône et de la Via Rhôna.

De nombreux projets urbains en lien avec le fleuve : réalisation des voies lyonnaises, aménagement de la rive droite du Rhône sur la Presqu'île de Lyon, aménagement de la ZAC de la Saulaie à Oullins avec passerelle au-dessus du Rhône pour relier Gerland, projet urbain de la Loupe Albigny Couzon

ANNEXE : LISTE DES 29 ACTIONS PAR THEMATIQUES

Thématiques	Actions
Territoires de projet	1.1 Port de l'Occident
	1.2 Défilé de la Saône (multi usages et renaturation)
	1.3 Docks Confluence
	1.4 Darse de Confluence
Transition environnementale	2.1 Améliorer l'avitaillement des paquebots et l'acheminement des biens et personnes
	2.2 Mettre en place un dispositif d'assainissement des bateaux
	2.3 Favoriser et accompagner la motorisation décarbonée (navigation)
	2.4 Développer le réseau de bornes de raccordement à quai (sur le quai)
Renaturation	3.1 Gérer les espaces renaturés
	3.2 Préserver les biotopes et ripisylves existants
	3.3 Renaturer les bas-ports de la rive droite de la Saône
	3.4 Etendre les dispositifs de végétalisation sur les quais
Logistique urbaine	4.1 Animer l'écosystème de la logistique urbaine fluviale
	4.2 Préserver et améliorer les quais existants
	4.3 Développer et faire émerger des quais dédiés et/ou mixtes
Navettes fluviales	5.1 Accompagner la mise en œuvre de l'étude « Navettes fluviales » du SYTRAL
	5.2 Faciliter la mise en œuvre des projets de navettes fluviales émergents
Bateaux de promenade	6.1 Accompagner l'émergence de la gare fluviale du quai Saint-Antoine
	6.2 Améliorer les ports d'attache existants
	6.3 Améliorer et développer les haltes pour bateaux promenade
	6.4 Prolonger l'animation de l'écosystème de la filière
Bateaux stationnaires	7.1 Développer les services à quai pour les péniches habitation
	7.2 Favoriser l'intégration paysagère et urbaine des bateaux stationnaires
	7.3 Valoriser les emplacements existants à travers des projets en interface avec l'urbain et le fleuve
	7.4 Accompagner le déplacement des péniches habitations
Sports et loisirs	8.1 Améliorer la lisibilité et la communication de la réglementation
	8.2 Favoriser le développement de la baignade urbaine
	8.3 Animer l'écosystème des sports et loisirs nautiques
	8.4 Développer de nouveaux sites dédiés aux sports nautiques (aviron, voile...)

ZOOM SUR 6 ACTIONS PHARES DU SURF

1- Renaturation des bas ports de la rive droite de la Saône et des quais : de la nature en ville

L'une des ambitions de ce nouveau Schéma des usages des rives fluviales est d'inscrire la préservation de la biodiversité des rives fluviales dans les décisions et opérations d'aménagement du territoire. Cela implique d'agir pour (re)créer des continuités écologiques sur la Saône et le Rhône, à la fois à l'occasion de nouveaux aménagements, sur des linéaires de quais, mais aussi par des dispositifs accolés aux quais existants, à l'image du projet Gabiodiv. L'objectif est de pouvoir retrouver de la vie et donc des habitats de qualité pour différentes espèces.

La renaturation sera mise en place sur plusieurs sites :

- Sur les bas-ports de la rive droite de la Saône, un premier site expérimental sera renaturé d'ici 2025, en partenariat avec l'association lyonnaise Des Espèces Parmi Lyon. Les autres bas-ports seront renaturés ensuite, ce qui passera par de multiples actions, notamment la fermeture des derniers parkings et de leurs accès. Cinq bas-ports sont identifiés entre le pont Clémenceau et le pont de la Feuillée.
- Sur un site à La Mulatière, c'est un ancien bas-port maintenant inondé qui fera l'objet dès cette année d'une grande opération de plantation permettant de développer un milieu humide très favorable à la biodiversité tant végétale qu'animale.
- Sur le projet « rive droite » du Rhône dévoilé récemment, la renaturation occupe également une place importante !

2- Nouveaux sites de loisirs nautiques : Le Rhône et la Saône, des lieux de loisirs

Le Rhône et la Saône constituent déjà des lieux de pratiques sportives et de loisirs nautiques, notamment :

- l'aviron, essentiellement sur la Saône, entre Vaise et Collonges (où sont implantés les principaux clubs de la région lyonnaise),
- le canoé-kayak, près de la Confluence par exemple,
- le ski nautique sur la portion sud du Rhône ou le Val de Saône,
- la pratique de la joute nautique dans l'ancienne écluse de la Mulatière,
- des sites de location de bateaux sans permis dans la darse de la Confluence et dans le Val de Saône.

Les zones de pratiques doivent être clarifiées et la réglementation spécifique à chaque discipline doit être plus partagée par tous. Des actions d'information et de communication concrètes ont d'ores et déjà été identifiées, par exemple la diffusion / communication d'une application développée par VNF (NAVI) rendant visible la circulation des bateaux sur le bassin et les conditions de navigation, pour les pratiquants d'aviron et de kayak.

Plus largement, il paraît nécessaire de mettre en place des échanges réguliers entre les différents acteurs utilisant le fleuve pour prolonger la dynamique née des ateliers du SURF.

La Métropole de Lyon et Voies navigables de France souhaitent également créer de nouveaux sites de loisirs nautiques. Ainsi, plusieurs sites sont à l'étude : exemples sur le Val de Saône à Albigny (bassin d'aviron), sur le quai Jaÿr ou l'ancienne écluse de l'île Barbe.

3- Baignade fluviale :

Face aux étés chauds et aux îlots de chaleur urbains, l'ouverture à la baignade dans le Rhône et la Saône devient une priorité. Les spots de baignade sont recherchés et souhaités par la population, comme en témoignent les points de baignade constatés malgré les interdictions.

Afin de favoriser le développement de cette pratique dans des conditions sécurisées, la Métropole comme la Ville de Lyon, accompagnées par VNF, ont souhaité s'engager. La Métropole lancera ainsi une étude afin d'identifier d'ici la fin d'année 2023, les sites pouvant accueillir un bassin pour la baignade urbaine sur son territoire, sur le Rhône comme sur la Saône. Plusieurs critères entrent en ligne de compte dans l'identification de ces sites, en premier lieu la qualité de l'eau, la sécurité, l'accessibilité ou encore l'intensité du trafic fluvial à proximité.

4- Navette fluviale : développement d'un système de navettes de transport en commun fluvial

Le transport collectif fluvial est déjà inscrit dans les différents documents cadres de la mobilité sur le territoire de la métropole de Lyon. Le travail de construction du SURF a contribué à crédibiliser un véritable projet de transport collectif fluvial, en mettant en relation les mondes du transport collectif et du fluvial. Le 2 février dernier, les élus du conseil d'administration de SYTRAL Mobilités, autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais, ont approuvé une délibération sur le sujet des navettes fluviales, et plus précisément une première ligne sur la Saône.

Cette première liaison identifiée sur la Saône relierait les quartiers de l'Industrie, dans le 9^e arrondissement, et des Terrasses de la Presqu'île, dans le 2^e. Sa mise en service devrait avoir lieu de façon progressive à partir du printemps 2025 (de 7h à 21h le soir) avec une flotte à énergie décarbonée.

5- Logistique urbaine fluviale : une meilleure intégration des fleuves au territoire

Livraison fluviale :

Le Rhône et la Saône constituent des axes essentiels pour le développement économique du territoire métropolitain et la décongestion du trafic routier.

Pour ces raisons, la livraison de marchandises par voie fluviale est un axe que la Métropole de Lyon et Voies navigables de France ont choisi de développer. Cela implique tout d'abord de préserver les quais dédiés, avec des dispositifs d'amarrage, mais également de promouvoir la mixité d'usages des quais. VNF et la Métropole souhaitent encourager les quais publics, ouverts à plusieurs opérateurs et justement à une pluralité d'usages. Plusieurs configurations doivent donc être possibles pour un même quai, en fonction des heures et/ou des jours.

La Métropole et VNF travaillent également sur la logistique du dernier kilomètre pour permettre l'acheminement des marchandises livrées par les bateaux et inversement dans des conditions satisfaisantes (respect de la ZFE notamment mais aussi fluidité du trafic). Le vélo-cargo se révèle un atout majeur pour le dernier kilomètre. La mise en œuvre du réseau des Voies Lyonnaises contribuera à favoriser son développement et son intégration sur le territoire.

La livraison fluviale recouvre la distribution de produits destinés au BTP, des déchets, la messagerie et toutes sortes de marchandises (palettes, boissons, etc.) à destination des entreprises, commerces, bar-restaurants ou encore particuliers.

- Service d'ULS au pont Morand
- Expérimentations en rive gauche du Rhône au niveau du pont Lafayette ainsi que sur le quai Fulchiron
- Service de déchetterie fluviale (quai Fulchiron le samedi)
- Collecte des déchets ménagers des paquebots fluviaux par voie fluviale
- Évacuation des déblais de la démolition du Parking Saint Antoine et acheminement de matériaux pour l'aménagement des Terrasses de la Presqu'île

6- Bornes électriques : des bornes d'alimentation en énergie décarbonée pour les paquebots fluviaux

L'alimentation électrique à quai des paquebots permet de limiter fortement l'impact des leurs activités sur l'environnement (pollution de l'air, émissions de CO₂ et nuisances sonores). En se branchant aux bornes électriques lors de leurs escales, les paquebots couvrent l'ensemble de leurs besoins et n'ont plus recours à leurs groupes électrogènes pour leurs besoins à bord. Sur une année d'activité d'un paquebot fluvial, cela permet de réduire d'environ 60% les émissions de CO₂ totales, en navigation et à quai, soit 750 tonnes économisées par an, et de diviser par 60 les émissions en polluants locaux.

VNF fera ainsi équiper d'ici l'automne 2023 les principaux sites d'escales de son réseau sur la Saône et le Rhône à Lyon en bornes d'alimentation haute puissance en électricité (bornes déployées par ENGIE Solutions dans le cadre d'un contrat de concession). À Lyon, quatre sites d'apportement de VNF seront équipés, trois sur le Rhône dont un en rive gauche (quai Claude Bernard) et un en rive droite (au pied du Musée des Confluences), et un site sur la Saône (quai Rambaud), pour un total de 11 bornes.

Ce programme d'installation de bornes d'alimentation en électricité décarbonée a reçu le soutien financier de l'ADEME sur le territoire de la Métropole de Lyon, dans le cadre de la « Feuille de route pour la qualité de l'air en Auvergne Rhône Alpes ».

Logistique associée à la croisière fluviale :

L'activité de la croisière fluviale génère de nombreux flux sur les quais et aux abords des quais. Afin de réduire ces flux et les conflits d'usage qui peuvent leur être associés, des services fluviaux ont d'ores et déjà été mis en place.

Par exemple, sous l'impulsion de VNF, SUEZ a mis en place un service de collecte des déchets ménagers opéré par Blue Line Logistics, filiale de SOGESTRAN, et géré par SERVIS II. Cinq jours par semaine, le bateau ZULU assure ce service en venant à couple avec les bateaux à quai. 90% des paquebots fluviaux vont utiliser ce service pour la saison 2023.

Depuis 2022, l'avitaillement en carburant des paquebots fluviaux peut aussi se faire par voie d'eau grâce à une barge gérée par NEPTUNIA France. À la suite d'un appel à projets porté par VNF, NEPTUNIA proposera dès le second semestre 2023 un pôle de distribution multi-énergies.